

[Ciel] - Liquidation annuelle, créance à payer

220

Sujet : [Ciel] Liquidation annuelle, créance à payer

De : ciel@douane.finances.gouv.fr

Date : 05/08/2025, 15:09

Pour : chateau.alvina@gmail.com

Bonjour,

Ceci est un message automatique du système CIEL (Contributions Indirectes En Ligne).

La déclaration de liquidation a été générée.

Elle reprend les éléments des déclarations suivantes :

Numéro de référence	Période déclarative	Montant
12463682	Août 2024	44 €
12616443	Septembre 2024	24 €
12668649	Octobre 2024	55 €
12779273	Novembre 2024	19 €
12847390	Décembre 2024	0 €
12978986	Janvier 2025	0 €
13049227	Février 2025	12 €
13127127	Mars 2025	15 €
13236796	Avril 2025	15 €
13326452	Mai 2025	17 €
13412144	Juin 2025	7 €
13484296	Juillet 2025	13 €

Voici un récapitulatif de la liquidation :

Numéro d'agrément :	FR012912E0917
Montant à acquitter :	221 €
Date limite de paiement :	10/09/2025

Cordialement,
Le système CIEL

PS : si vous avez des questions, des remarques ou rencontrez un problème, merci de vous connecter sur le portail Douane douane.gouv.fr afin de renseigner une demande d'assistance.

logo-essoci.l'administration des douanes et droits indirects vous accompagne dans une relation de confiance :

- vous avez le droit de vous tromper lorsque vous remplissez une déclaration et de la rectifier, en payant les droits et taxes dus, sans être pénalisé ;
- vous avez le droit de nous demander un contrôle afin de vérifier si vos processus sont conformes à la réglementation ;
- vous avez le droit de nous demander de prendre une position qui nous engage sur votre situation, au regard du droit fiscal.

